

DEPARTEMENT

DORDOGNE

PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 13 novembre 2023

Présent.e	12
Procuration	1
Total	13

L'an deux-mille-vingt-trois, le lundi 13 novembre, à 10 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, Président, au siège de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, sur convocation du Président en date du 19 octobre 2023.

M. Patrick Aldrin est désigné secrétaire de séance.

Liste des délégués présents avec pouvoir de vote :

Présents : M. Laval Jean-Marie, M. Soullignac Serge, M. Pérusin Jean-Michel, M. Aldrin Patrick, M. Baril Daniel, M. Bousquet Dominique, Mme Bourra Francine, M. Vergne Jean-Yves, M. Cagniard Bertrand, M. Léothier Christian, M. Rousseau René, M. Philippe Cheyrou

Procurations : M. Marty Raymond à M. Rousseau René

Observateurs : Mme Garrigou Mailys, M. Malo Stéphane, M. Arhel Nicolas.

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des délégués et à la vérification du quorum. Le quorum étant réuni, la séance est ouverte.

Monsieur Patrick Aldrin est nommé Secrétaire de Séance.

Monsieur le Président présente le procès-verbal du 23 juin 2023 à l'assemblée. Aucune observation n'est faite, le procès-verbal est validé.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour comme suit :

1. Attribution de marché d'élaboration du SCoT du Périgord Noir
2. Adoption de la nomenclature M57
3. Questions diverses

1. Attribution de marché d'élaboration du SCoT du Périgord Noir

Monsieur le Président fait un résumé de l'ensemble des étapes et présente les différents soumissionnaires du marché à l'assemblée présente.

Mailys Garrigou, chargée de mission intervient pour compléter les éléments d'analyse technique et détailler les éléments qui ont amené à la pondération des notes des candidats.

Les membres de la CAO présents ce jour argumentent le choix fait lors de la décision d'attribution.

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel pour l'élaboration du SCoT formalisé selon le montant du marché de l'attributaire.

Il rappelle que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi huit novembre.

Monsieur le Président, indique que cette dernière a décidé d'attribuer la mission d'élaboration du SCoT du Périgord Noir à :

SAS Citadia Conseil

Mandataire du groupement solidaire

Dont le siège est situé au : 45, rue Gimelli 83 000 Toulon.

La décision est approuvée à l'unanimité.

2. Adoption de la nomenclature budgétaire M57

Délibération prise rétroactivement.

La décision est approuvée à l'unanimité.

3. Questions diverses

Monsieur le Président fait le point sur les prochaines étapes : le passage en phase opérationnelle de l'élaboration du SCoT.

L'assemblée présente insiste sur le besoin de pédagogie conséquent qui sera à faire par le mandataire au début de l'élaboration. Il est également mentionné le souhait de formalisation de la gouvernance et du fonctionnement dès la première rencontre avec le prestataire.

Christian Léothier souligne l'importance, pour les élus, de porter à connaissance du bureau d'étude leur ambition et leur façon de voir le projet dès cette rencontre. Ce, est appuyé par Dominique Bousquet et l'ensemble des membres du Comité Syndical présents.

La séance est levée à dix heures et quarante minutes.

Le Président,
Jean-Michel Pérusin

